

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2018**

Le mercredi 18 juillet 2018 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mercredi 11 juillet 2018, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (12) : Denis AMAZ, Emilie ANXIONNAZ, Xavier BAUD, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE, Danièle CIRILLO, Gérard EMINET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Max LANCIAN, Johan PANISSET, Christophe PONCET.

Procuration (3) : Anne CHIQUEL à Emilie ANXIONNAZ, Guillaume DUMAS à Max LANCIAN, Elodie MAROT à Denis AMAZ

Public : 0

Secrétaire de séance : Emilie ANXIONNAZ

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point sur l'harmonisation de la procédure d'enregistrement de la Taxe de Séjour sur le territoire du Grand Anney, pour permettre à tous les élus de prendre connaissance du document explicatif qui leur sera transmis par mail.

50 – Approbation du compte rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

51 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres – Annule et remplace la délibération n° 2018-27 (2018-35)

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 puis le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 qui ont réformé les marchés publics et notamment la commission d'appel d'offres (CAO) à compter du 1^{er} avril 2016,

Vu les dispositions de l'article L 1414-1 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) soit être mise en place une CAO « nouveau modèle » dont la composition est celle de la commission prévue l'article L 1411-5 du CGCT,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membre titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n° 2018-27 en date du 15 juin 2018, constituant la Commission d'Appel d'Offres avec 4 membres élus et 4 membres suppléants,

Considérant qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer cette délibération qui ne correspondant plus aux nouvelles dispositions du CGCT,

*Entendu l'exposé, à l'unanimité
Le Conseil Municipal,*

- Procède à l'élection de Trois (3) membres titulaires et de Trois (3) membres suppléants de la commission d'Appel d'Offres.

Candidats		Élus	
Membres Titulaires	Membres Suppléants	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Gérard EMINET	Murielle BERLIOZ	Gérard EMINET	Murielle BERLIOZ
Max LANCIAN	Guillaume DUMAS	Max LANCIAN	Guillaume DUMAS
Johan PANISSET	Élodie MAROT	Johan PANISSET	Élodie MAROT

52 – Attribution des Subventions aux Associations (2018-36)

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget le 10 avril, l'assemblée a décidé d'affecter une enveloppe de 10 000.00 € au soutien associatif par délibération n° 2018-14.

Monsieur le Maire rappelle que lors des séances du 14 novembre 2017 et du 16 mai 2018, l'assemblée a attribué une subvention respectivement à l'école pour le voyage scolaire aux Glières de 780€ et à l'Association des ADN de 2300€.

Il précise ensuite les règles qui ont prévalu dans le cadre des attributions

- Privilégier les associations locales, même si on reconnaît l'utilité des associations nationales.
- Avoir un rôle social, éducatif, sportif ou d'animation,
- Justifier de ses comptes et résultats,
- Avoir un besoin de trésorerie compatible avec les possibilités budgétaires de la commune
- Aider une association qui ne fait pas partie du tissu associatif local chaque année.

*Entendu l'exposé, à l'unanimité
Le Conseil Municipal,*

*Vu les propositions de la commission finances en date du 2 juillet 2018
après avoir réaffirmé sa volonté de soutenir les associations locales et en avoir délibéré,*

- Accepte à l'unanimité les propositions résumées ci-dessous pour un montant de 1 650 € ce qui porte l'enveloppe globale des subventions avec les 2 subventions déjà attribuées précédemment pour 3 080.00€ et la réserve de 5 270 € à 10 000 €.
- Dit que les crédits seront imputés au compte spécialisé 6574 du budget de l'exercice en cours.

Organisme/Association	Subventions	Organisme/Association	Subventions
Echo du Parmelan	400.00 €	<i>Rappel déjà attribuées :</i>	
Lieutenants de la louverterie 74	50.00€	<i>Ecole de Nâves (Classe verte aux Glières)</i>	780.00€
Le Jardin des Moufflets	200.00 €	<i>ADN</i>	2 300.00€
Comité Handisports 74	50.00€		
Rugby Club Anney le Vieux	200.00 €	Réserves	5 270.00 €
Tennis Club de Villaz	600.00 €		
Livre évasion Bibliothèque de Fillière	50.00€		
USEP Secteur du Parmelan	100.00 €		

53 – Etat d'Assiette des Coupes de Bois 2019 et Programme d'actions pour l'année 2018 (2018-37)

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que l'Office National des Forêts (ONF) a transmis en Mairie un document préparatoire à l'état d'assiette 2019 pour notre forêt et un programme d'actions pour l'année 2018. Il informe l'assemblée des indications contenues dans ces documents et demande aux élus de se positionner.

M. Denis AMAZ, conseiller municipal explique aux élus le fonctionnement de l'ONF concernant l'entretien et l'exploitation de nos forêts.

*Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal*

- Approuve les propositions émises par l'ONF concernant les documents préparatoires à l'Etat d'assiette 2019
- Autorise M. le Maire à signer les documents
- N'engage aucun programme d'actions pour l'année 2018 pour l'instant.

54 – Géo-référencement des éclairages publics – Adhésion à un groupement de commandes pour « la détection et de géo-référencement des réseaux d'éclairage public » ; Réalisation des opérations sous maîtrise d'ouvrage SYANE. (2018-38)

Vu l'accord de principe pour l'adhésion de la commune à ce groupement et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir en date du 16 mai dernier.

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Départemental des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE) du 15/02/2018

Monsieur le Maire expose :

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 et décret n° 20111241 du 5 octobre 2011) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Les collectivités exploitantes de réseaux doivent :

- Déclarer ces réseaux
- Remettre des plans dans les récépissés de DT mentionnant la classification des réseaux selon leur précision de localisation :
 - ✓ Classe A : incertitude \leq 40 cm (réseau rigide) ou \leq 50 cm (réseau souple)
 - ✓ Classe B : incertitude \leq 1,5 mètre
 - ✓ Classe C : incertitude \geq 1,5 mètre ou absence de cartographie

Le réseau éclairage public est classé réseau sensible et souple.

Tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis en réponse aux déclarations DT/DICT devront être géo-référencés en classe de précision A :

- Au plus tard le 1^{er} janvier 2019, en zones urbaines.
- Au plus tard le 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence optionnelle en éclairage public. Cette compétence peut s'exercer selon deux options, au choix de la Collectivité :

Option A : elle concerne uniquement l'investissement ;

Option B : elle concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance des installations.

Pour les communes ayant transféré la compétence éclairage public en Option B, le SYANE est exploitant des réseaux d'éclairage public. A ce titre, il représentera les communes et sera maître d'ouvrage de l'opération pour ses propres besoins.

Pour les communes ayant transféré la compétence éclairage public en Option A, le SYANE propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et de représenter les communes sous certaines conditions de prérequis.

Le SYANE et les communes souhaitent se regrouper pour l'achat de prestations de détection et de géo-référencement des réseaux d'éclairage public en vue d'améliorer l'efficacité économique de ces achats.

Pour ce faire, les parties conviennent de constituer un groupement de commandes pour lequel les dispositions suivantes sont arrêtées : Il convient de préciser que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Considérant que la commune se doit de répondre aux obligations réglementaires,

Considérant que la collectivité accepte les modalités de sa participation financière comme décrit dans la convention jointe,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée de 4 ans,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SYANE est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement,

Considérant que le SYANE est en capacité d'exercer la maîtrise d'ouvrage pour les opérations,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

*Entendu l'exposé, à l'unanimité
Le Conseil Municipal,*

- Décide d'adhérer au groupement de commande pour « de détection et de géo-référencement des réseaux d'éclairage public ».
- Approuve le plan de financement estimatif et sa répartition financière
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation des opérations sous maîtrise d'ouvrage SYANE, joint en

- annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Autorise** le Président du SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'année en cours.

55 – Point sur les travaux

La parole est donnée à M. EMINET Gérard, adjoint aux travaux pour qu'il fasse un point sur les travaux en cours et à venir.

M. EMINET indique que la commission travaux s'est réuni le 16 courant.

Il fait un premier point sur les dossiers de sinistres en cours :

- Accident contre le mur du parking de la cure intervenu en février dernier : le constat a été transmis à Groupama avec le devis de réparations. Groupama va intervenir au titre de notre garantie « Protection Juridique » et va faire un recours à l'encontre de l'assureur du tiers responsable et a missionné un cabinet pour l'expertise des dommages.
- Accident contre le mur du parking de la cure intervenu en avril dernier : le constat a été transmis à Groupama avec le devis de réparations. Groupama va intervenir au titre de notre garantie « Protection Juridique » et va faire un recours à l'encontre de l'assureur du tiers responsable.
- Fuite d'eau au Groupe Scolaire : Le chauffe-eau de l'appartement du Groupe scolaire a lâché et l'eau a coulé dans la classe dessous. Des travaux de peintures, placo, électricité sont à prévoir, des devis ont été demandés. Le chauffe-eau a été changé. Groupama intervient au titre de la garantie « Dégât des Eaux ».

Il fait ensuite un point sur les travaux en cours :

- ❖ Au Groupe Scolaire :
 - Les changements de fenêtres et la peinture ne pourront être faits pendant les vacances d'été. Les fenêtres vont être commandées avant fin août pour éviter l'augmentation prévue sur l'aluminium. Les travaux pourraient être programmés pendant les vacances de la Toussaint après avoir pris l'aval des enseignantes. Une subvention a été demandée au Département.
- ❖ Voirie :
 - Les marquages au sol pour la sécurisation des piétons sont prévus pour le trimestre prochain. Une subvention a été demandée au Département.
 - En ce qui concerne les enrobés, une convention a été signée avec Fillière, le marché a été attribué à la Colas. Nous allons pouvoir prévoir les travaux de rebouchage des nids de poule, la réfection des enrobés de certaines voies.
- ❖ Salle Combaray :
 - Au moment des fortes précipitations le puit perdu a débordé 2 fois et a inondé la salle de rez de terre destinée à l'activité Batterie. Depuis une forte odeur se dégage dans cette salle. Des travaux sont à envisager.
- ❖ Parking le long de l'église :
 - Le problème de stationnement le long de l'église est récurrent. Il faut modifier l'arrêté existant pour attribuer 2 places aux ayants droits (appartement du groupe scolaire) et 1 place handicapé. Il faudrait sécuriser ce passage car les véhicules s'y engagent sans autorisation et la sécurité des enfants à la sortie de l'école est mise en péril. Une réflexion doit être menée rapidement sur un système de barrière, de plot hydraulique ou autre pour sécuriser le secteur et faire respecter les places de stationnement. Un parking pour les personnes venant chercher les enfants est à leur disposition en contre-bas du groupe scolaire.
- ❖ Route de Grattepanche :
 - Au vu des constructions côté Villaz, les élus s'inquiètent quant à l'augmentation de la circulation sur cette voie et au centre du village en direction de Thônes ou des Glaisins. Une réflexion doit être menée pour prévoir les aménagements nécessaires.
- ❖ Bassin de Rétention :
 - L'achat de la dernière parcelle suit son cours.

56 – Point sur les dossiers d'urbanisme

Déclarations Préalables de travaux déposées ce dernier trimestre :

- DP 07419818A0008 déposée le 13/04/2018 par M. POLETTI Jean-Claude pour un abri-voitures. Accordée le 13 mai 2018.
- DP 07419818A0009 déposée le 20/04/2018 par M. LAGARDE Grégor pour l'implantation d'une haie. Accordée le 15/05/2018.
- DP 07419818A0010 déposée le 27/04/2018 par M. DEHEUNYNCK Rémi pour un mur de soutènement et de séparation. Accordée le 15 mai 2018.
- DP 07419818A0011 déposée le 06/06/2018 par M. ARNAUD-GODET Claude pour la pose de panneaux photovoltaïques. Accordée le 25/06/2018.
- DP 07419818A0012 déposée le 13/06/2018 par Mme BURNET-MERLIN Céline pour un mur de soutènement. Accordée le 25/06/2018.
- DP 07419818A0013 déposée le 15/06/2018 par M. BACCIOCCHI Maurice pour une clôture. Accordée le 26/06/2018.
- DP 07419818A0014 déposée le 15/06/2018 par M. SAGE Eric pour une terrasse surélevée formant abri bois. Accordée le 13/07/2018.
- DP 07419818A0015 déposée le 06/07/2018 par M. PANISSET Gérard pour une division parcellaire (2 lots).

La société VALOR'IM a déposé un nouveau permis de construire pour la réhabilitation d'une bâtisse en 6 logements (1 existant et 5 créés) en date du 13/07/2018 qui tient compte de l'avis de l'architecte conseil du CAUE et des échanges avec la Mairie (nouvel aménagement de la zone de stationnement, modification de l'accès principal et des façades...). Il a été enregistré sous le n° : 07419818A0003 et est actuellement en cours d'instruction.

« OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) Les Grosses Pierres » : Mme Corbin du CAUE propose de venir présenter l'état du travail effectué dans le cadre de la mission d'accompagnement qui lui a été confiée, le jeudi 20 septembre à 18h. Il est proposé à l'assemblée de créer une commission pour cette OPA.

Informations diverses :

Grand Anney : Le PLUI est lancé. Plusieurs secteurs sont créés. Nous sommes rattachés au secteur incluant l'ancien territoire du Pays de Fillière.

Maisons Jumelées en contre-bas de l'école, le projet continu malgré les circonstances. Le projet de convention de passage prévu avec un des deux propriétaires devra être modifié.

57 – Décisions prises par délégationDécision N° 01-2018

- ❖ Contrat de location Appartement Communal situé dans le Groupe Scolaire
- ❖ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 - Contrat de location du Logement dans le Groupe Scolaire sis 140 Route du Fier
 - À M. KIELBOWICZ Zbigniew WALDEMAR et Mme PADULA Agata
 - À compter du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, renouvelable par reconduction expresse.
 - Loyer mensuel : 550.00€ révisé chaque année à la date anniversaire du bail (1^{er} juin) sur la base de l'IRL du 1^{er} trimestre de l'année en cours.

Décision n° 02-2018

- ❖ Bâtiments Communaux – Nettoyage des vitres
- ❖ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- ❖ Nettoyage des vitres intérieur et extérieur et cloisons de la Mairie et du Groupe Scolaire
 - ASN-Hygiène et Propreté des Entreprises à Chambéry
 - Intervention ponctuelle prévue Fin Août 2018
 - Coût : 1872.00€ TTC

Décision n° 03-2018

- ❖ Cantine et Périscolaire – Logiciel PARASCOL
- ❖ Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- ❖ Vu les inscriptions budgétaires en section d'investissement
- ❖ Vu les 2 propositions reçues en Mairie
 - Achat de la licence du Logiciel PARASCOL à la carte v2 de JVS Mairistem (51)
 - Hébergement et Maintenance du Logiciel par JVS
 - Mise en place pour la rentrée scolaire 2018/2019
 - Coût Acquisition Logiciel : 2 304€ TTC
 - Coût de l'hébergement et de la maintenance/an : 751.68€ TTC

58 – Questions et Informations diverses

La commune participera cette année à l'opération « Octobre Rose » Le Cancer du sein ? Parlons-en !

Terrain du Bord du Fier : Les élus se déplaceront sur place le lundi 23/07 à 19h pour voir ce terrain et pourront ensuite définir les modalités d'utilisation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 5/09 2018 à 20h.

Séance levée à 22h15.

Le secrétaire de Séance
Emilie ANXIONNAZ



Le Maire
Christophe PONCET

